

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 09 Novembre (09/11/2016)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

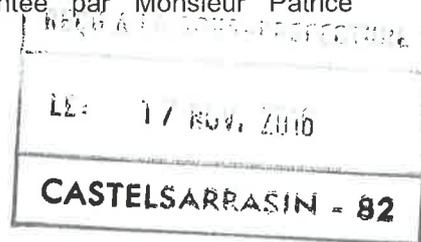
**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Robert GOZZO est nommé secrétaire de séance.



**08 – 09 Novembre 2016**

**AVENANT A LA CONVENTION DE 2016 ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET L'OFFICE DE TOURISME**

Rapporteur : Mme HEMERY.

**Vu** la délibération 7 du Conseil Municipal en date du 4 février 2016 relative à la convention entre l'Office du Tourisme et la ville de Moissac,

**Vu** l'article L2224-1 du code général des collectivités territoriales relative à l'équilibre entre recette et dépense des budgets des EPIC

**Considérant** que l'Office de Tourisme renonce au versement sur l'exercice 2016 de la subvention d'investissement pour un montant de 18 500€, le projet de borne interactive 24/24 étant reporté.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°1,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature l'avenant n°1

Pour copie conforme  
Moissac le 14 novembre 2016  
Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

**PROJET  
AVENANT N°1  
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYEN ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC  
ET L'OFFICE DE TOURISME**

**Entre :**

L'EPIC Office de Tourisme, représenté par Muriel VALETTE, agissant en tant que Vice-Présidente.

**Et :**

La ville de Moissac représentée par Jean-Michel HENRYOT agissant en qualité de Maire

**Considérant** que l'Office de Tourisme reporte son projet de borne et de ce fait renonce au versement de la subvention d'investissement 2016 de 18 500€,

**Article 1 :** L'article 3.2 est modifié comme suit

En 2016, les opérations d'investissement sur les outils numériques de l'Office de Tourisme prévues n'ont pas été réalisées. De ce fait, la commune ne versera pas la subvention d'investissement initialement prévue de 18 500€ sur l'exercice 2016.

**Article 2 :** Les autres articles demeurent inchangés

Fait à Moissac, le.....

Pour l'EPIC – Office de Tourisme  
La Vice-Présidente

Pour la ville de Moissac  
Le Maire

